



Pack START-UP

- > Soutien aux start-up innovantes durant la période de lancement/pré-industrialisation
- > Les objectifs à atteindre sont définis conjointement par la Promotion économique et la start-up

	PHASE 0	PHASE 1	PHASE 2
BÉNÉFICIAIRES	Projets sélectionnés dans les programmes d'accélération jurassiens de Basel Area et inscrits au registre du commerce jurassien.	Sociétés nouvellement créées, inscrites au registre du commerce jurassien et répondant aux critères d'octroi.	Sociétés inscrites au registre du commerce jurassien ayant atteint les objectifs de la PHASE 1.
COÛTS DÉTERMINANTS	<ul style="list-style-type: none"> > Frais de personnel qualifié (dirigeants, cadres, ingénieurs, chefs de projets) <ul style="list-style-type: none"> > Frais de loyer > Frais de constitution de la société > Frais de propriété intellectuelle > Charges d'intérêts bancaires > Charges d'exportations (ex. : salons et expositions, coûts marketing) > Charges supportées par l'entreprise pour un projet reconnu par Innosuisse > Autres charges stratégiques d'exploitation 		
MONTANT DE LA CONTRIBUTION	100% des coûts déterminants durant la période du programme d'accélération Max. 10'000.-	De 15'000.- à 30'000.- en fonction de l'évaluation du projet	Max. 50% des coûts déterminants moyens Max. 200'000.- (PHASES 1 et 2 combinées)
DURÉE DE LA CONTRIBUTION	Max. 12 mois (en fonction de la durée du programme d'accélération)	De 6 à 12 mois (selon les objectifs fixés, avec une prolongation possible jusqu'à max. 2 ans)	Max. 4 ans (PHASES 1 et 2 combinées)
REQUÊTE / DOCUMENTS À FOURNIR	<ul style="list-style-type: none"> > Confirmation de sélection au sein d'un programme d'accélération jurassien de Basel Area 	<ul style="list-style-type: none"> > Business plan > Planification financière > Roadmap & Objectifs (selon modèles de la Promotion économique) 	<ul style="list-style-type: none"> > Rapport final PHASE 1 > Business plan adapté > Planification financière adaptée > Roadmap & Objectifs (selon modèles de la Promotion économique)
DÉBUT DE LA CONTRIBUTION	Au démarrage du programme d'accélération	Pour les sociétés bénéficiaires d'un pack PHASE 0 Dès la fin du programme d'accélération Pour les sociétés n'ayant pas bénéficié d'un pack PHASE 0 Dès l'enregistrement de la société au registre du commerce jurassien	Suite à la validation de la PHASE 1
VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION	Sur présentation des justificatifs des coûts déterminants, jusqu'à l'échéance ou au plafond du pack		
RAPPORT(S) D'AVANCEMENT	—	RAPPORT FINAL L'octroi d'un pack Start-up PHASE 2 est soumis à la remise d'un rapport sur l'évolution du projet en PHASE 1 et à l'atteinte des objectifs fixés.	INTERMÉDIAIRE(S) Conjointement avec la société, la Promotion économique fixe une ou plusieurs étapes intermédiaires qui limitent le versement de la contribution financière tant qu'elles n'ont pas été atteintes.
BONUS STATUT NEI	—	—	+ 20% sur le montant du pack octroyé